

## AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2023-11-34x-01310    Référence de la demande : n°2023-01310-051-001

Dénomination du projet : Etude amphibiens RANA

Lieu des opérations : -Région(s) : Nouvelle-Aquitaine,

Bénéficiaire : Nature Environnement 17 et partenaires associés

### MOTIVATION ou CONDITIONS

Cette demande s'inscrit dans le programme intitulé « Reptiles et Amphibiens de Nouvelle-Aquitaine (RANA) ». Il est décrit en détail dans un rapport technique de 17 pages.

Le programme RANA (Nouvelle-Aquitaine) porté par des associations de cette région, coordonne des actions de médiation sur la faune sauvage (SOS) et d'amélioration des connaissances (inventaires, suivis spécifiques), incluant un effort particulier sur les espèces récemment décrites en Nouvelle-Aquitaine.

Le dossier technique est accompagné des CERFAs pour les structures Cistude Nature, Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, Nature Environnement 17, Vienne Nature, Charente Nature et Deux-Sèvres Nature Environnement.

Les protocoles associés à chaque objectif sont décrits en détail :

Médiation faune sauvage, p. 3 :

Concerne la capture d'animaux vivants, leur détention, la détention d'animaux vivants et blessés, et la détention d'animaux morts. Ce protocole est susceptible de confronter les participants à des animaux blessés et moribonds ne justifiant pas le transport vers un centre de soins mais une euthanasie. Il serait nécessaire ici d'avoir la citation d'un (des) vétérinaires(s) référent(s) à cette étude afin qu'il(s) puisse(ent) accompagner la décision (transport ou euthanasie). Les méthodes d'euthanasie retenues pour les différents groupes pourraient aussi être listées ici.

Amélioration des connaissances : Inventaires et suivis avec capture et relâcher sans marquage, p. 4 :

Pas de commentaire sur les méthodes. Il faudrait exposer ici la mise en œuvre des protocoles d'hygiène (récemment actualisés par l'OFB) utilisés lors des études sur la faune sauvage, les amphibiens et les reptiles en particulier.

Amélioration des connaissances : Capture-Marquage-Recapture par photo-identification, p. 6 :

Pas de commentaire sur les méthodes.

Les demandeurs, p. 12 :

Les CV des participants sont fournis, attestant de leur compétence pour les actions à réaliser.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 30 décembre 2023

Signature :



Le président